

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 17 août 2021

Objet : Demande d'accès à l'information
- Salaires annuels

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 10 août dernier, voici les informations demandées :

- le nombre d'employés au sein de l'École nationale de police du Québec ayant un salaire annuel supérieur à 100 000 \$: 14 employés
- la moyenne de salaire desdits employés : 123 338 \$
- le salaire le plus élevé desdits employés : 160 228 \$
- le salaire le moins élevé desdits employés : 104 899 \$

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable du bureau du développement
institutionnel,

/ Original signé /
Stéphanie Bastien

SB/abl

p.j. (1)